

NOTE D'INFORMATION FÉDÉRALE n°424

SEPTEMBRE 2026

1. FORUM DES DIRIGEANTS

Rendez-vous les 10 et 11 octobre 2026 !

La FF Aviron donne rendez-vous aux dirigeants de clubs les 10 et 11 octobre à Joinville-le-Pont pour la deuxième édition de son Forum des dirigeants.

Cette année, les échanges s'appuieront notamment sur les premiers résultats de la Consultation Nationale menée cet été, avec un objectif : partager les constats et faire émerger des actions concrètes pour accompagner les clubs et répondre à leurs enjeux.

Un week-end placé sous le signe du partage et de la construction collective.

Le Forum est ouvert à toutes et tous, dans la limite de 100 participants.

Retrouvez le programme ici : <https://www.ffaviron.fr/forum-des-dirigeantes-2026-rendez-vous-les-10-et-11-octobre-a-joinville-le-pont/>

Les inscriptions se font en ligne ici : https://docs.google.com/forms/d/1e1xKIKusNtdbYuE35wbiHjBhEggtcOgy_zCUD-Uclbw/viewform?edit_requested=true

2. CONTRÔLE HONORABILITÉ

Conformément au code du sport et son article L212-9, toute structure doit déclarer sur l'intranet fédéral, sur sa fiche licence (droits et fonctions), toute personne exerçant en tant que :

- Membre du comité directeur
- Encadrant (bénévole ou professionnel)
- Arbitre

Nous vous remercions de bien vouloir vérifier que toutes les personnes concernées sont bien recensées.

3. COMMUNAUTÉ DE PRATIQUE ARBITRE

La FF Aviron lance cet autonome, sa seconde Communauté de Pratique dédiée aux arbitres. L'objectif : leur permettre de se retrouver régulièrement pour échanger, partager des expériences et des outils, et avancer ensemble sur des thématiques communes. Au programme : 5 rendez-vous en distanciel et une rencontre en présentiel pour clôturer le parcours. Places limitées, inscription dès maintenant via ce lien : <https://forms.gle/JfsHpGzaJUq5nwpQ7>

4. CIRCUIT RANDON'AVIRON 2027

Suite aux évolutions du processus d'inscription au dispositif Randon'Aviron 2027, les candidatures étaient ouvertes jusqu'au 30 août 2026 et devaient être déposées sur l'intranet fédéral, depuis le menu « Manifestations ».

Si vous avez rencontré des difficultés lors de votre démarche d'inscription, vous pouvez encore contacter Aude BAZINET à l'adresse suivante : aude.bazinet@ffaviron.fr.

5. TROPHÉE RANDON'AVIRON 2026

Le Trophée Randon'Aviron est établi sur la saison sportive et prend en compte les participations des clubs aux randonnées du circuit Randon'Aviron, organisées entre le 1er septembre de l'année N-1 au 31 août de l'année N.

Le recensement des participations des clubs s'effectue désormais via l'intranet fédéral. Les organisateurs qui n'ont pas utilisé le système d'inscription proposé par la FFAviron peuvent importer les données à l'aide de l'option d'import de fichier. Un modèle de fichier est mis à leur disposition.

Date limite de saisie :

- 30 août 2026 pour les randonnées du 01/01/2026 au 31/08/2026.

Si vous n'avez pas réalisé l'import de vos participants, merci d'envoyer votre fichier selon le modèle transmis cet été à Aude BAZINET : aude.bazinet@ffaviron.fr en précisant le numéro de licence de chaque participant et la mention « étranger » le cas échéant.

- 15 jours post manifestation pour les randonnées du 01/09/2026 au 31/12/2026.

À noter : ce fichier a pour seule finalité le recensement des numéros de licence nécessaires à l'importation des données sur l'intranet (modèle imposé). Il ne constitue pas un outil de gestion des inscriptions.

6. LABEL STATION AVIRON 2027

La première campagne officielle de labellisation Station Aviron 2027 se tiendra du 1er au 30 septembre 2026. A la suite de la demande d'affiliation sur l'intranet fédéral, chaque structure aura accès au formulaire de demande de label. Cette nouvelle organisation permet d'effectuer ces deux démarches en une seule étape, sous réserve d'avoir licencié votre encadrement pour la saison 2027 et renseigné leurs fonctions dans l'onglet « autres fonctions ». La fonction « arbitre » est également disponible.

Un [tutoriel](#) présentant les différentes étapes de labellisation est disponible sur le site fédéral.

À noter : les demandes déposées durant la phase de découverte et de prise en main du nouveau processus de labellisation, c'est-à-dire avant le 30 août 2026, ne pourront pas être prises en compte et ne seront donc pas considérées comme valides.

7. SEPTEMBRE BOUGE

Une grande mobilisation nationale portée par les ministères des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative et de la Santé, en lien avec l'ensemble des acteurs du sport, de la santé et des territoires.

Septembre Bouge a pour ambition de faire de l'activité physique et sportive un réflexe du quotidien pour les Français, et de promouvoir le sport comme levier de santé et de bien-être, avec en point d'orgue la Fête du Sport le 14 septembre. Une belle ouverture institutionnelle et médiatique pour dynamiser notre rentrée et nos recrutements.

Faites rayonner l'aviron en recensant vos journées découverte ou portes ouvertes :

<https://www.sports.gouv.fr/septembre-bouge-referencez-vos-evenements-10198>

8. PASS'SPORT

Le pass Sport permet aux bénéficiaires éligibles de profiter d'une réduction immédiate de 50 € sur leur inscription sportive. Cette année, le dispositif est renforcé avec la réintégration des jeunes de 6 à 13 ans.

Au-delà des 50 € d'aide à l'inscription, une aide complémentaire sera attribuée par la Caisse nationale d'allocations familiales (Cnaf) au premier trimestre 2027 à tous les jeunes de 6 à 17 ans ayant activé leur pass Sport à la rentrée 2026. Le soutien total se trouvera donc renforcé pour aider au mieux les familles à financer aussi l'équipement sportif de leurs enfants.

Pour cette nouvelle campagne, seront concernés :

- les jeunes de 6 à 17 ans révolus dont le quotient familial (CAF ou MSA) du foyer allocataire est inférieur ou égal à 699 € ;
- les jeunes en situation de handicap de 6 à 30 ans révolus, bénéficiaires de l'AEEH ou de l'AAH ;
- les étudiants boursiers de moins de 28 ans révolus, titulaires d'une bourse attribuée avant le 15 octobre 2026 (bourse du CROUS, y compris l'aide annuelle ou bourse régionale pour une formation sanitaire et sociale).

Ces nouveaux critères permettent de mieux identifier les familles modestes et de renforcer l'impact social du dispositif.

Date limite : 31 décembre

9. DATA ES

Votre base nautique est-elle bien recensée ?

Data ES est la base de données officielle du ministère chargé des Sports qui recense l'ensemble des équipements sportifs en France. C'est une obligation légale (code du sport) pour le propriétaire de l'équipement de le déclarer sur ce site.

Prenez un instant pour vérifier que votre base nautique y est bien recensée, et correctement à jour : <https://equipements.sports.gouv.fr/pages/accueil/>

Si ce n'est pas le cas, ou si les informations sont obsolètes, n'hésitez pas à vous rapprocher de votre collectivité (propriétaire de l'équipement) pour l'inviter à mettre à jour le statut de votre base nautique.

10. BOURSE AIA 2026

L'association des internationaux d'aviron attribue chaque année des bourses à des rameuses et rameurs.

Ces bourses solidaires s'adressent à tous les licenciés de la FF Aviron âgés de moins de 23 ans rencontrant des difficultés financières ou sociales. Aucun niveau sportif minimum n'est requis.

Cette bourse vise à soutenir financièrement les jeunes afin qu'ils puissent poursuivre la pratique de notre magnifique sport. Le formulaire de demande est à remplir en ligne avant le 30 septembre 2026, via le lien : <https://www.rameurs-tricolores.fr/post/les-deux-aides-rameurs-tricolores-ouvertes-aux-candidatures-jusqu-au-30-septembre>